

# CAPA Services aux personnes et vente en espace rural (CAPA SAPVER)



**CAPA Services aux personnes et vente en espace rural (CAPA SAPVER)**  
(Infra-Bac)



## Code titre / diplôme

50333003

## Code RNCP

38390

## Date d'enregistrement RNCP

18/12/2023

## Certificateur

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

## Cadre européen de la certification

Reconnu par l'Etat de niveau 3 (cadre européen des certifications)

## Éligible VAE

Oui

## Sanction de la formation/Diplôme préparé

Certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA)

Formation en apprentissage



## Publics et objectifs

• **voie d'accès:** Formation proposée sous statut d'apprentissage uniquement

• **Objectifs:** La formation permet de découvrir les métiers des services aux personnes et de la vente en milieu rural

Elle apprend à accueillir et accompagner les personnes dans leur quotidien, en respectant leurs besoins et leur environnement

Elle forme à organiser et gérer des services ou des ventes dans un point de vente ou un lieu de services

Elle développe des compétences en relation client et communication, pour conseiller et informer efficacement

Elle permet d'apprendre à préparer et vendre des produits ou services adaptés aux besoins des clients

Elle développe le sens de l'organisation, du travail en équipe et le respect des règles d'hygiène et de sécurité

Elle permet de comprendre le fonctionnement d'un service ou d'un commerce rural et de s'y intégrer



## CAMPUS Provence Verte

### Coordonnées

125 Chemin de Prugnon  
83470 - Saint-Maximin-la-Sainte-Baume  
04 94 86 52 93  
st-maximin@cneap.fr  
<https://www.campus-provence-verte.fr>

### Contacts

**Contact de la formation**  
Tina SOSTER  
[tina.soster@cneap.fr](mailto:tina.soster@cneap.fr)  
07 81 68 53 81

**Référent handicap**  
Tina SOSTER  
[tina.soster@cneap.fr](mailto:tina.soster@cneap.fr)  
07 81 68 53 81



(siège régional)  
4, rue de l'Oratoire  
69330 CALUIRE ET CUIRE  
[contact@akteap.cneap.fr](mailto:contact@akteap.cneap.fr)  
[www.akteap.fr](http://www.akteap.fr)

Association loi 1901  
N° SIRET: 50304921500026  
N° UAI: 0693764S

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84 69 17362 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



## Dates et cycle de la formation

- **Année d'entrée dans le cycle:** 1re année
- **Date de début:** 01/09/2026
- **Date de fin:** 30/06/2028
- **Durée du contrat:** Un contrat d'apprentissage peut démarrer au plus tôt 3 mois avant le début de la formation et aller jusqu'à 2 mois après la date de fin de la formation.
- **Aménagement PSH durée de la formation:** Adaptations pédagogiques et aménagements spécifiques possible pour les personnes en situation de handicap (PSH).



## Rythme et durée

- **Rythme en centre:** 1 semaine
- **Rythme en entreprise:** 3 semaines
- **Commentaire rythme:** En moyenne 1 semaine par mois en centre de formation.  
Stages complémentaires prévus dans le planning.
- **Durée en années:** 2
- **Durée en heures de formation:** 840
- **Durée en heures en entreprise (minimum):** 2550



## Prérequis

- **Public:** Être âgé de 15 ans et avoir terminé sa classe de 3ème ou de 16 à 29 ans révolus  
Après 30 ans si vous êtes notifié RQTH ou en reconversion professionnelle
- **Conditions d'entrée:** Avoir un niveau 3e minimum.  
Goût du contact, bienveillance, respect, patience, aisance relationnelle, rigueur, ponctualité, sens des responsabilités, travail en équipe, adaptation, présentation soignée, attitude pro, motivation à aider, écouter et accompagner.



## Entreprises d'accueil

Magasin de proximité (boulangerie, boucherie, bijouterie, prêt à porter, librairie, ...)  
Ecoles  
Maison de retraite  
Aide à domicile  
Maison d'accueil spécialisée



# Architecture et contenu de la formation

**Bloc de compétence 1 :** Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

**Bloc de compétence 2 :** Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

**Bloc de compétence 3 :** Interagir avec son environnement social

**Bloc de compétence 4 :** Etablir une communication avec la personne et son entourage en lien avec son environnement

**Bloc de compétence 5 :** Réaliser des interventions d'aide à la personne

**Bloc de compétence 6 :** Réaliser des activités de vente

**Bloc de compétence 7 :** Unité capitalisable d'adaptation régionale ou à l'emploi

- Possibilité de valider un ou des blocs de compétences: Non



## Modalités d'évaluation et sanction de la formation

- **Modalités d'évaluation:** Unités Capitalisables  
Évaluations en situations professionnelles
- **Crédits ECTS:** Non
- **Equivalences:** Tout diplôme de niveau CAP(a) minimum permet la dispense des matières générales



## Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance. L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé. Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire. A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).



## Après la formation

• **Passerelles:** Possibilité de s'orienter vers un Bac pro en 1re à la suite d'un CAP(a) ou de réaliser un autre CAP(a) en 1 an

• **Suites de parcours:**

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE)

Bac pro Services aux personnes et aux territoires (SAPAT)

Bac pro Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP)

Bac pro Animation - enfance et personnes âgées

Bac pro Commerce et vente

BP (Brevet Professionnel) Responsable d'entreprise de services aux personnes

• **Débouchés professionnels:** Aide à domicile

Vente de proximité

Agent en structure d'accueil spécialisée (foyer, maison de retraite)

Agent de collectivité (cantine, écoles, hôpitaux)



## Modalités et délai d'admission

• **Modalité de recrutement principale:** Dossier

• **Autres modalités de recrutement:**

• **Personnalisation sur positionnement:** Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.



## Modalités financières

Pour l'apprenti :

En conformité avec l'article L6211-1 (Code du travail), la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal.

Pour l'employeur :

Pour les employeurs privés, la formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil; en application des niveaux de prise en charge par France Compétences et selon les barèmes de la branche. Un reste à charge peut être demandé à l'employeur.

Pour les employeurs publics d'État et hospitaliers, la formation est prise en charge par ces derniers.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation peut être prise en charge par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Coût : nous consulter



## Les + de la formation

### Engagements et partenariats:

Campus Provence Verte  
La Ressourcerie

### Restauration: Oui

- Détails:

Cantine

- Accessibilité PSH de la restauration: Oui

### Hébergement: Oui

- Détails:

Internat

- Accessibilité PSH de l'hébergement: Oui

### Matériel / Équipement:

Salle de santé  
Micro crèche  
Cuisine pédagogique  
Magasin pédagogique

- Accessibilité PSH du matériel et de l'équipement: Achat possible de matériel et équipement spécialisé pour les personnes en situation de handicap.

Pour plus d'information : nous contacter.



## Rémunération

- **Rémunération de l'apprenti:** L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC en fonction de l'âge et l'année dans le cycle de formation, hors exceptions (convention collective de l'employeur, antériorité...)

- **Aides prises en charges par l'établissement:**

- Aides à l'acquisition d'équipements pédagogiques (sous conditions).
  - Aide pour l'hébergement (si internat proposé par l'établissement).
  - Aide pour la restauration (si solution de restauration collective proposée par l'établissement)
  - Aide au financement du permis de conduire de 500€ pour les apprentis majeurs
- Plus d'infos : <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>



## Accès et accessibilité P.S.H

- Accès par transport:

-

- Accessibilité P.S.H des locaux: Oui totale